



AVIS PUBLIC

aux intéressés de la MRC de Bécancour

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée Line Villeneuve, secrétaire-trésorière adjointe de la MRC de Bécancour, que le conseil des maires, lors de sa séance tenue le 9 octobre 2019, a adopté le règlement no.391 relatif à la politique de gestion contractuelle permettant la conclusion de contrats de gré à gré d'une valeur supérieure à 25 000 \$ sans excéder la limite définie à l'article 935 du *Code municipal*.

Ce règlement est adopté conformément au 4^e alinéa de l'article 938.1.2 du *Code municipal*.

Tout intéressé peut consulter ce règlement au bureau de la MRC de Bécancour (3689-1, boul. Bécancour, Bécancour) ou au bureau de sa municipalité et ce, sur les heures ouvrables normales. Le règlement peut aussi être consulté sur le site Internet de la MRC à l'adresse suivante : <http://www.mrcbecancour.qc.ca/publications/politiques>

Donné à Bécancour, ce 15 octobre 2019.

Line Villeneuve, BAA
Secrétaire-trésorière adjointe
MRC de Bécancour